

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés :** M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents :** M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance :** Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation :** 9 mars 2022

**Date d'affichage :** 21 mars 2022

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

**Délib. n°2022-027 : Solidarité avec l'Ukraine - bilan des actions et versement d'une aide financière**

Par solidarité avec l'Ukraine, la commune a mis en place un programme d'actions pour venir en aide à la population :

- **Subvention à la Protection civile :**
  - Il est proposé de verser une aide **2 000 €**, ce qui représente 0,50 €/hab environ.
  - Le choix de la Protection civile résulte du partenariat que l'AMF a noué depuis plusieurs années avec cette association pour la gestion des calamités et catastrophes naturelles.
- **Hébergement :**
  - La commune mettra à disposition **1 logement** (T3 de 60 m<sup>2</sup>, au-dessus de La Poste).
  - Le bailleur social Manche Habitat sera également contacté, et la commune se renseignera pour le site de la Chapelle-sur-Vire qui compte de nombreux logements vacants.
  - Par ailleurs, **7 foyers condéens** se proposent d'héberger des réfugiés.
- **Collecte des dons :**
  - Condé-sur-Vire a mis un local à disposition (salle n°1 dans le hall du cinéma). La commune centralise les dons de Tessay-Bocage, de Ste-Suzanne-sur-Vire et de Moyon.
  - Nature des dons : uniquement du matériel, pas de denrées alimentaires
  - A ce jour : **60 donateurs**
  - Circuit d'acheminement : les matériels sont transférés par les services techniques à l'entreprise VP Transports de Torigny-les-Villes, qui travaille pour la Protection civile.

- Pavoisement des bâtiments communaux aux couleurs de l'Ukraine
  - Mairie, médiathèque, Condé Espace, écoles, Mautelière
- Vente de brochures en tissu aux couleurs de l'Ukraine (médiathèque)
  - Le réseau des Tricoteuses de la médiathèque se charge de les fabriquer. La matière première a été achetée (18,55 €)
  - Les recettes seront reversées à la Protection civile
- Agent référent : Sophie Julienne (CCAS)
- Réseau de bénévoles :
  - L'idée est d'assurer un accueil et un accompagnement des réfugiés dans les meilleures conditions (transport, scolarisation des enfants, colis alimentaires, démarches administratives...)
  - Des habitants se sont déjà faits connaître en mairie pour proposer leurs services.
  - L'association **Les Gars d'ici et d'ailleurs**, structure humanitaire qui vient en aide aux migrants, sera contactée.
- Communication :
  - ✓ Presse locale Site internet/Facebook/panneau électronique
  - ✓ Affiches et flyers dans les commerces

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le versement d'une subvention de 2 000 € à la Protection civile dans le cadre de la solidarité avec l'Ukraine.**

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

